

Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 20 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphane LAMIRAL, Maire.

Présents : Daniel Barlet, Emilie Barlet, Simon Barlet, Stéphane Lamiral, Didier Padey, Daniel Vincent,

Excusés : Fabien Elie, Julie Lecourt, Lionel Perraud,

Absent : Steven Jacquin,

Pouvoirs : Fabien Elie donne pouvoir à Emilie Barlet, Julie Lecourt donne pouvoir à Simon Barlet, Lionel Perraud donne pouvoir à Didier Padey.

Date de la convocation : 14 Février 2025 (quatorze février deux mille vingt-cinq).

Daniel Vincent est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative n°1 du budget assainissement.

1. Vote du Compte de gestion 2024 du budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil les éléments du compte de gestion du budget principal préparé par Madame la Trésorière du Pont de Beauvoisin pour l'année 2024.

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2024,

Constatant que les écritures du Compte Administratif du budget principal et le Compte de Gestion transmis à ce jour par la trésorière de Pont de Beauvoisin en charge de la gestion de la Commune sont identiques,

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (9 voix) approuve le compte de gestion du budget principal émis par la trésorière municipale pour l'exercice 2024,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Vote du compte administratif 2024 du budget principal

Monsieur Stéphane Lamiral, Maire, s'étant retiré, Monsieur Lionel Perraud, Premier adjoint, préside la séance et présente les principaux éléments du compte administratif du budget principal qui peut se résumer comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement	
Recettes	358 346,58	204 776,17	
Dépenses	284 179,54	194 933,05	
Resultat exercice 2024	74 167,04	9843,12	
Report 2023	274 092,99	- 80 129,19	Solde à reporter sur 2025
Solde à reporter	348 260,03	- 70 286,07	

Relevé de décision du conseil municipal
Séance du 20 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Jongieux, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphane LAMIRAL, Maire.

Présents : Daniel Barlet, Emilie Barlet, Simon Barlet, Stéphane Lamiral, Didier Padey, Daniel Vincent,

Excusés : Fabien Elie, Julie Lecourt, Lionel Perraud,

Absent : Steven Jacquin,

Pouvoirs : Fabien Elie donne pouvoir à Emilie Barlet, Julie Lecourt donne pouvoir à Simon Barlet, Lionel Perraud donne pouvoir à Didier Padey.

Date de la convocation : 14 Février 2025 (quatorze février deux mille vingt-cinq).

Daniel Vincent est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : décision modificative n°1 du budget assainissement.

1. Vote du Compte de gestion 2024 du budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil les éléments du compte de gestion du budget principal préparé par Madame la Trésorière du Pont de Beauvoisin pour l'année 2024.

Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la commune relatifs à l'exercice 2024,

Constatant que les écritures du Compte Administratif du budget principal et le Compte de Gestion transmis à ce jour par la trésorière de Pont de Beauvoisin en charge de la gestion de la Commune sont identiques,

Monsieur le Maire précise que ce compte de gestion est conforme à la situation des comptes tenus en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (9 voix) approuve le compte de gestion du budget principal émis par la trésorière municipale pour l'exercice 2024,

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Vote du compte administratif 2024 du budget principal

Monsieur Stéphane Lamiral, Maire, s'étant retiré, Monsieur Lionel Perraud, Premier adjoint, préside la séance et présente les principaux éléments du compte administratif du budget principal qui peut se résumer comme suit :

	Section fonctionnement	Section investissement	
Recettes	358 346,58	204 776,17	
Dépenses	284 179,54	194 933,05	
Resultat exercice 2024	74 167,04	9843,12	
Report 2023	274 092,99	- 80 129,19	Solde à reporter sur 2025

Solde à reporter	348 260,03	- 70 286,07	277 973,96
------------------	------------	-------------	------------

Il est précisé que les éléments du compte administratif sont en tous points conformes avec les comptes présentés par Madame la Trésorière du Pont de Beauvoisin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (9 voix) approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2024.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2024 budget principal

Après avoir visé les chiffres du compte administratif faisant apparaître :

Reports (Pour rappel) :

Deficit reporté de la section Investissement année 2023 : 80 129,19 €

Excédent reporté de la section fonctionnement année 2023 : 274 092,99 €

Solde d'exécution année 2024

Déficit (001) de la section d'investissement : 70 286,07 €

Excédent (002) de la section de fonctionnement : 348 260,03 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net peut être estimé à 70 286,07 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents (9 voix), affecte le résultat comme suit :

- ***Au compte 1068 (excédent capitalisé) la somme de 70 286,07 €***
- ***Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) la somme de 277 973,96 €***

4. Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire Stéphane LAMIRAL présente le projet de budget primitif 2025 du budget principal qui s'équilibre ainsi :

*** Section de fonctionnement : 619 073,91 €**

*** Section d'investissement : 542 531,57 €.**

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre, et peut être résumé comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAP. 011 (Charges à caractère général) (Energie, Repas, Remb. Autres communes...)	166 450,00	CHAP. 70 (Produits gestion courante : cantine)	70 300,00
CHAP. 012 (Charges de personnel)	98 000,00	CHAP. 73 (Impôts et taxes : Tade, Tccfe et AC CCY)	51 217,00
CHAP. 014 (Atténuations de produits) (Péréquation FPIC FNGIR)	18 000,00	CHAP. 731 (Impôts locaux : taxe foncière)	170 000,00
CHAP. 65 (Charges de gestion courante) Subventions, budget assmt, indemnités élus	48 638,41	CHAP. 74 (Dotations et participations)	28 350,00
CHAP. 66 (Charges financières)	2 600,00	CHAP. 75 (Autres prod. gestion courante : Sdf, loyers)	20 640,00
CHAP. 042 (Amortissements abri à sel)	5 200,00	CHAP. 78 (Reprises)	592,95
CHAP. 023 (Virement à l'investissement)	280 185,50	002 (REPORT EXCEDENT DE 2024)	277 973,96
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	619 073,91	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	619 073,91

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		CHAP 10 (Dotations et fonds divers) (FCTVA, Taxe aménagement et Affectation résultat)	98 086,07
CHAP. 16 (Emprunts et cautionnements)	35 000,00		
CHAP. 20 (Immos incorporelles) Etude OAP	12 750,00	CHAP 13 (Subventions)	109 060,00
CHAP. 21 (Immos corporelles) (Travaux sauf avance école et y compris « réserve » 150 371.50 €)	324 495,50	CHAP 021 (Virement du fonctionnement)	280 185,50
CHAP. 23 (Immos en cours) avance école	50 000,00	CHAP 040 (Amortissements abri à sel)	5 200,00
CHAP. 041 (Opérations ordre)	50 000,00	CHAP. 041 (Opérations ordre)	50 000,00
001 (REPORT DEFICIT 2024)	70 286,07		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	542 531,57	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	542 531,57

Après cette présentation chapitre par chapitre des éléments du projet de budget primitif 2025, Monsieur le Maire soumet ce budget au vote.

Après en avoir délibéré, vu le compte administratif 2024 et l'affectation du résultat, et tenant compte de l'absence de restes à réaliser et des propositions nouvelles, le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 en ce qui concerne le budget principal.

5. Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire explique au conseil que les services fiscaux n'ont pas encore notifié les bases sur lesquelles s'appliqueront les taux d'imposition 2025.

Il est rappelé les taux d'imposition appliqués en 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti : 29.38 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41.21 %
- Taxe d'habitation : 12.45 %

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition actuels de 2024 pour 2025.

Il convient également de voter le taux de taxe d'habitation, il est proposé de le maintenir également au niveau des années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des présents (9 voix) :

- ***Approuve le maintien des taux d'imposition actuels de 2024 pour 2025, soit :***
 - o ***Taxe sur le foncier bâti : 29.38 %***
 - o ***Taxe sur le foncier non bâti : 41.21 %***
 - o ***Taxe d'habitation : 12.45 %***

- ***Autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui seront prochainement transmis par les services fiscaux sur cette base.***

6. Durée d'amortissement concernant les subventions d'équipement

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Jongieux a financé la moitié de la construction d'un abri à sèl sur le territoire de la Commune de Lucey et sur un terrain appartenant à cette dernière. Ce financement a pris la forme d'une subvention d'équipement versée à la Commune de Lucey. La trésorerie de Pont de Beauvoisin a rappelé que cette subvention d'équipement, versée en 2023, devait faire l'objet d'un amortissement dès 2024.

Or, aucune durée d'amortissement n'a été fixée. Il est donc proposé de le faire afin d'amortir cette subvention conformément à la réglementation comptable, étant précisé que les crédits correspondants ont été prévus au budget.

Il est proposé de fixer la durée d'amortissement concernant les subventions d'équipement à 2 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des présents (9 voix) :

- ***Fixe la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées au budget communal à 2 ans,***

- ***Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre l'amortissement de la subvention concernée.***

7. Ajout à l'ordre du jour : DM N°1 Budget assainissement

Monsieur le Maire explique qu'il convient de réaliser des travaux complémentaires concernant le dégrilleur de la STEP de Jongieux le Haut, qui n'ont pas été prévu au budget.

Il est proposé de prendre une DM pour augmenter le montant prévu au budget assainissement en section d'investissement.

Dépenses d'investissement

Compte 21311 (Chapitre 21) = + 2000 €

Recettes d'investissement

Compte 021 (Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation) = + 2000 €

Dépenses de fonctionnement

Compte 023 (Chapitre 023 -Virement à la section d'investissement) = + 2000 €

Recettes de fonctionnement

Compte 747 (Chapitre 74 – Subvention d'exploitation) = + 2000 €

Il est précisé, concernant la subvention du budget principal, que celle-ci a bien été prévue au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents (9 voix) d'approuver la décision modificative n°1 concernant le budget assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.



Le Maire,
Stephane LAMIRAL.